

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
10 Février 2017**

OBJET : Approbation d'indemnité consécutive à un sinistre sur un bâtiment départemental.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'accepter la proposition d'indemnisation de 23 953,54 € TTC formulée par la SMACL Assurances relative au sinistre survenu dans les locaux du Laboratoire Départemental d'Analyses, sis Technopôle de Château-Gombert à Marseille (13°), à la suite de l'orage du 12 juin 2015.

La recette sera imputée au chapitre 77 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**